

Communiqué de presse – 29.10.24

Développement du dispositif « Stop au silence » aux personnes victimes de cyberinfractions touchant à l'intime

La Municipalité a décidé de pérenniser son dispositif « Stop au silence » et de le renforcer avec l'accueil des personnes victimes de cyberinfractions touchant au domaine intime (arnaque aux sentiments, sextorsion, cyberharcèlement, etc.). Un numéro d'appel unique spécifique est également mis en place.

Pour rappel, lancé en novembre 2022 par l'Observatoire de la sécurité du Service de la sécurité publique, le dispositif « Stop au silence » est destiné à l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes et témoins de harcèlement de rue et de violence. Grâce à des formulaires disponibles sur le site de la Ville, les personnes victimes ou témoins peuvent d'une part signaler un événement et, d'autre part, si elles le souhaitent, demander un entretien avec une répondante sociale dans un environnement rassurant et sécurisant. Cet échange permet à ces personnes d'être écoutées, reconnues dans leur vécu, d'obtenir toute information utile à leur situation et si besoin d'être orientées auprès des partenaires médicaux ou sociaux, ainsi que des structures et associations d'aide et de soutien. Un dépôt de plainte accompagné peut également se faire auprès de Police Nord Vaudois.

Les retours reçus de la part des 25 personnes prises en charge dans le cadre d'un entretien sont positifs. En outre, les partenaires rencontrés saluent le sens et l'importance de l'existence du dispositif. Par conséquent, la Municipalité a décidé de pérenniser ce service à la population yverdonnoise et d'étendre la prestation à de nouvelles infractions, tout en mettant en place un numéro de téléphone dédié, en complément des formulaires en ligne.

Ainsi, dès le 24 octobre 2024, ce dispositif est également étendu aux cyberinfractions touchant à l'intime (arnaque aux sentiments, sextorsion, cyberharcèlement, etc.), qui peuvent avoir un fort impact non seulement financier, mais également psychologique pour les victimes. De plus, ces dernières n'osent bien souvent pas chercher de l'aide auprès de leurs proches ou de la police à cause d'un sentiment de honte ou de culpabilité. Ces personnes pourront dès à présent bénéficier elles aussi d'un accueil et d'un soutien, en remplissant un formulaire en ligne sur le site internet de la Ville ou en appelant le numéro de téléphone dédié (024 423 66 54). Comme les victimes de violence, elles pourront bénéficier d'un entretien confidentiel avec une répondante sociale, sans jugement.

La Municipalité se réjouit de ce développement et se félicite que ce dispositif puisse encourager des victimes et témoins à faire le pas de sortir du silence. Diverses actions de communication et de prévention seront périodiquement menées.